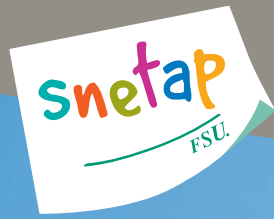




# l'enseignement agricole



## Melle : 26<sup>e</sup> congrès du SNETAP débatte pour lutter



Le 1<sup>er</sup> mai 2011  
**Solidarité internationale  
 et progrès social**

Le 1<sup>er</sup> mai, journée de solidarité internationale du monde du travail, prend un relief particulier dans un monde marqué par des évolutions majeures.

Les organisations CFDT - CGT - FSU - Solidaires - UNSA expriment leur soutien aux peuples des pays arabes qui se soulèvent pour la dignité et la liberté. Partout dans le monde, cette onde de choc salutaire bouscule les dictatures et porte un message d'espoir de liberté, de démocratie et de progrès social.

Elles font aussi du 1<sup>er</sup> mai une journée de solidarité européenne en dénonçant les politiques d'austérité imposées par les Etats membres de l'Union et les Institutions européennes pour « assainir » les dépenses publiques. Les salarié(e)s ne doivent pas payer le coût d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

En France, le 1<sup>er</sup> mai 2011 se déroule dans un contexte de crise économique et sociale qui creuse les inégalités et mine la cohésion sociale, un contexte de tension sociale toujours forte liée aux préoccupations des salariés en matière d'emploi, de salaires et de conditions de travail qui se sont exprimées fortement dans les mobilisations de 2009 et 2010 face à la crise et à la réforme des retraites.

Les manifestations unitaires du 1<sup>er</sup> mai se déroulent pour :

- Donner la priorité à l'emploi par des politiques économiques et sociales prenant appui sur une réelle politique industrielle qui réponde aux impératifs écologiques et des services publics de qualité, favorisant la réduction des inégalités. Prioriser des mesures en faveur des jeunes. Mettre fin au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.
- Améliorer les salaires, les pensions et le pouvoir d'achat, permettre à chacun de vivre dans la dignité en garantissant le droit pour toutes et tous à une protection sociale solidaire et de haut niveau tout au long de la vie. Faire reculer les inégalités entre les femmes et les hommes.
- Améliorer les conditions de travail et faire reconnaître la pénibilité.
- Lutter pour l'égalité des droits et contre toutes les discriminations, notamment concernant tous les travailleurs migrants.

L'exigence d'une vie meilleure faite de justice sociale, du respect des droits fondamentaux, d'un travail décent, reconnu et valorisé doit se faire entendre.

Mobilisons-nous pour le « vivre ensemble », la solidarité entre les salariés et l'égalité des droits, le choix de la paix, le choix du social. C'est de cette façon que reculeront l'exclusion, le racisme, le rejet de l'autre.



**L'Enseignement Agricole**  
 est la revue du Syndicat National  
 de l'Enseignement Technique Agricole Public  
 251, rue de Vaugirard  
 75732 PARIS Cedex 15  
**Tél. : 01 49 55 84 42**  
**Fax : 01 49 55 43 83**  
**www.snetap-fsu.fr**  
**snetap@snetap-fsu.fr**

**Responsable de la publication :** Jean-Marie Le Boiteux  
**Coordonnateur de la publication :** Francis Gaillard  
**Equipe de coordination :** Héléne Huet, Isabelle Couturier  
**Maquette, mise en page et impression :**  
 Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42  
 17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : mai 2011  
 CCP 995-94 K Paris  
 Commission paritaire des papiers de presse 0613 5 06513



**avril-mai 2011**  
**numéro 335**

**actualité** \_\_\_\_\_ **4**

- › Le comité permanent de défense et de développement de l'EAP sur le terrain
- › Brigitte Gonthier-Maurin : « L'État se désengage de l'enseignement agricole »

**vie syndicale** \_\_\_\_\_ **6**

- › Élections générales du 20 octobre 2011 : ce qui change suite à l'adoption de la nouvelle Loi sur le dialogue social

**corpo** \_\_\_\_\_ **8**

- › Protocole d'accord sur les agents non titulaires : Le Snetap, encore et toujours en première ligne
- › Abus de CDD : le SNETAP-FSU dispose désormais de deux jurisprudences

**pédago** \_\_\_\_\_ **10**

- › Rénovation des BTS : un passage en force au mépris du dialogue social
- › Les lycées professionnels maritimes en colère

**tribunes** \_\_\_\_\_ **12**

- › On ne touche pas à la loi de Séparation des Églises et de l'État
- › Non à la décentralisation des lycées agricoles

**vie syndicale** \_\_\_\_\_ **14**

- › Le Snetap fait connaître ses positions au BRECI
- › Collection Explicit - Edition Vuilbert : le syndicalisme en France - Joël Sohier

**corpo** \_\_\_\_\_ **16**

- › Evolutions de l'agriculture : faire toute sa place à l'enseignement agricole public dans le débat

**Complément  
 rapport d'activités** \_\_\_\_\_ **17**

**pédago** \_\_\_\_\_ **20**

- › Masterisation : La DGER ne change rien !

# Arrêter le rouleau compresseur

## et imposer d'autres choix pour l'enseignement agricole public



**A**u lendemain des quatre opérations vérité (Toulouse, Digne, Le Neubourg et Château Gontier), notre prochain congrès devra en tirer un bilan, mais surtout nous donner des perspectives de poursuite de l'action.

Le Gouvernement reste sourd aux revendications des personnels et des usagers et continue son travail de casse systématique de tout ce qui est service public, et de l'enseignement agricole public en particulier. Non content de poursuivre les suppressions méthodiques et massives d'emplois, il poursuit implacablement ses contre-réformes qui l'affaiblissent et le fragilisent : mastérisation/réforme de la formation des enseignants, réformes et expérimentations pédagogiques, accroissement de l'autonomie des EPL, ... La liste est très longue et s'allonge un peu plus encore chaque jour.

Et ce n'est pas la tentative de donner le change au travers d'un protocole sur les non-titulaires, dont on sait que son intention en est une application a minima, qui infléchira cette politique. La mobilisation de tous sera déterminante, dans les semaines à venir pour imposer la mise en œuvre d'un véritable processus de titularisation au profit de l'ensemble des agents non-titulaires.

Et si les idées destructrices du Gouvernement ne suffisaient pas, ce sont aujourd'hui les exécutifs régionaux qui lui en soufflent de nouvelles : Par la voix de son président Alain Rousset, l'association des régions de France propose ni plus ni moins que de décentraliser la formation professionnelle initiale, et en particulier l'enseignement agricole. Une telle perspective ouvrirait toute grande la voie de la mise en concurrence, de la privatisation (dans notre secteur où le privé est déjà insolemment majoritaire) et développerait les inégalités en terme d'éducation entre les régions.

Nos quatre opérations vérité ont eu ce mérite de mettre au grand jour les dérives que nous dénonçons depuis des années déjà et de faire prendre conscience aux acteurs publics de la nécessité de sauver l'enseignement agricole public.

Comme l'ont conclu certains journalistes, « les opérations vérité prouvent que nos revendications reposent sur des bases réelles ». « Il faut alerter l'opinion publique ».

L'enseignement agricole, notamment public, a aujourd'hui à faire face à des enjeux sociétaux considérables (environnement, sécurité alimentaire, aménagement du territoire, ...). Il mérite que soient mises en œuvre d'autres politiques. Ce sont ces questions dont le congrès de Melle devra débattre, afin de se donner les moyens d'action nécessaires pour développer ces politiques.

Jean-Marie Le Boiteux

l'enseignement agricole



Le revue de l'enseignement agricole public - Equipement technique - Enseignement supérieur - Services professionnels n° 335

Edito



## Pourquoi répondre présent à notre 26<sup>e</sup> Congrès National ?

Dans quelques semaines maintenant, du mercredi 25 mai après-midi au samedi 28 mai à midi, nous serons réunis à Melle pour élaborer ensemble, à l'occasion de notre 26<sup>e</sup> congrès national, des mandats forts pour guider nos actions dans les années à venir.

D'aucuns s'interrogent sans doute encore sur le fait de bloquer 4 jours fin mai pour se rendre à ce rendez-vous militant de premier ordre...

Pour finir de se convaincre de l'importance d'un tel moment, il suffit de rappeler quelques uns des éléments de la période critique que nous traversons actuellement :

- la poursuite de la politique d'affaiblissement des services publics, avec ses suppressions de postes, ses plafonnements arbitraires d'effectifs élèves...
- des velléités de « régionalisation », donc de décentralisation des services d'orientation, des lycées professionnels et des lycées agricoles
- des dispositifs d'individualisation incertains pour quelques uns de nos élèves, sur fond de référentiels bâclés, en tournant de fait le dos à la réussite de tous
- une inflation sans précédent des heures supplémentaires au détriment des heures postes, avec les conséquences à venir en terme de mutations d'office...
- la fin de la notation, la généralisation de l'entretien d'évaluation et des primes au mérite tout azimut

...sans oublier les questions de fond que constituent la précarité, l'évaluation et la valeur des diplômes, le devenir des jeunes de la voie professionnelle, la réforme à venir de la voie technologique.

Autant dire que les mandats que le SNETAP va se donner au sortir de son 26<sup>e</sup> congrès devront être à la hauteur des enjeux... et leur force se mesurera assurément à l'aune de l'engagement des syndiqué-e-s qui répondront présents en nombre du 25 au 28 mai 2011 à Melle.

D'ores et déjà, une tribune libre est ouverte sur notre site internet et ce jusqu'à l'ouverture du congrès, afin que l'expression individuelle comme collective vienne enrichir notre réflexion commune, parce que « ensemble nous sommes le SNETAP » et ça n'est assurément pas qu'un slogan !

L'heure est résolument au militantisme à travers la tenue de nos congrès régionaux, la rédaction des contributions des sections locales et régionales et les inscriptions au Congrès de Melle.

Frédéric Chassagnette  
SG adjoint à la vie syndicale

*Thème transversal du 26<sup>e</sup> congrès : « le Travail » vu sous l'angle des métiers qui sont les nôtres au sein de la communauté éducative, ou encore de son lien avec l'activité syndicale, cela dans un contexte de dégradation continue de nos conditions de travail, d'une augmentation manifeste des risques psychosociaux... Le jeudi 26 au soir, nous avons programmé une soirée conférence-débat sur cette thématique, mais nous comptons aller au-delà avec des commissions sectorielles qui aborderont dès l'après-midi, chacune sous un angle spécifique et complémentaire, ce sujet, cela en présence de spécialistes, chercheurs sur le travail, sociologues, ergonomes,... en lien avec l'Institut de Recherche de la FSU. L'objectif est qu'une commission ad hoc rédige un texte de synthèse, une motion spécifique sur le travail qui sera soumis au débat et au vote du congrès. Notre congrès devrait ainsi pouvoir ouvrir sur un travail de fond sur cette thématique afin d'analyser, de comprendre et de dessiner des pistes d'action sur la transformation du travail dans nos métiers et catégories qui concourent au fonctionnement et au développement de l'enseignement agricole public, en vue in fine d'intégrer cette réflexion dans notre activité syndicale en constante évolution.*

# Le comité permanent de défense et de développement de l'EAP sur le terrain

*Lors de la réunion du comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public au Sénat le 17 novembre dernier, il avait été décidé d'organiser 4 ou 5 « opérations vérité » dans des établissements qui, sur des thématiques différentes, étaient symptomatiques de la situation créée par des années de restrictions budgétaires.*



Ces opérations vérité ont aussi eu pour objet d'éclairer les acteurs et élus locaux, d'une part sur la richesse pour un territoire, que constituent les établissements d'enseignement agricole public, mais aussi sur les difficultés qu'ils ont à fonctionner aujourd'hui et l'incapacité dans laquelle on les a mis de pouvoir accueillir tous les jeunes qui en feraient le choix.

La première opération a eu lieu le 29 mars à Toulouse-Auzeville. Gros établissement péri urbain, ayant un lien très fort avec l'enseignement supérieur, cet établissement





## Le comité de défense sur le terrain



# Élections générales du Ce qui change la nouvelle

## Vous avez dit élections générales ?

Tous les comités techniques seront renouvelés ce même jour, jeudi 20 octobre 2011 (Comités Techniques -ministériel, central-DGER, régionaux). Les CAP et CCP seront elles renouvelées sur deux semaines courant novembre, à l'exception des CAP et CCP renouvelées en 2010 (CAP PCEA, PLPA, CPE, IPEF / CCP des Proviseurs / CT et CCP d'un certain nombre d'écoles du SUP). Ces premières élections générales auront lieu dans la Fonction Publique d'Etat et dans la FP Hospitalière. Pour la Territoriale, une nouvelle élection générale se déroulera en 2014, puis le rythme de renouvellement de l'ensemble des instances des 3 fonctions publiques sera de 4 ans.

## Quel corps ou périmètre électoral ?

- les TOS-ATE ont été sortis du périmètre électoral du CT Ministériel, ce que nous avons fortement contesté au titre de l'unicité et du primat de la communauté de travail, et qui nous avait déjà amenés à contester le bien fondé de leur décentralisation..., reste que juridiquement ceux-ci relevant de la Fonction Publique Territoriale il n'a pas été possible d'aller au-delà. En revanche, au titre de la communauté de travail, nous avons conduit le MAAP à retenir favorablement le vote des TOS en CT C-DGER et en CT R, nous sommes toutefois toujours en attente de l'avis de la Direction Générale de la Fonction Publique.

- les collègues des LPM voteront au CT M Agriculture.

- pour la filière formation recherche, le principe du vote dans le corps d'origine doit prévaloir, mais le MAAP est toujours en attente d'un accord interministériel...

- enfin on notera un recours déposé par la FSU, la CGT et la CFDT

20 octobre 2011

# Enjeu suite à l'adoption de la Loi sur le dialogue social

auprès du Ministre concernant les personnels des établissements publics (hors enseignement) - ONF, Haras nationaux...- qui sont pour l'heure écartés du vote au CT M qui sera pourtant bien la seule instance où leur budget sera débattu. Seul argument de l'administration pour justifier son choix, « ne pas alourdir le scrutin » ! Des voies de recours juridiques sont d'ores et déjà à l'étude.

## Un scrutin aux règles revisitées ?

C'est désormais sur liste, et non plus sur sigle que se dérouleront l'ensemble des élections (règle qui jusque là ne concernait que les CAP). Ainsi, la traduction pour les CT R est la suivante : 20 candidats à trouver (listes incomplètes possibles pour 1/3, soit 14 candidats minimum), une seule exception dans l'enseignement technique la Corse, celle-ci comptant -250 agents, le CT R comptera 16 sièges (soit 12 candidats minimum à présenter).

## Une constitution des listes à ré-interroger ?

Les listes seront valables pour 3 ans, il conviendra donc de veiller tout particulièrement à l'équilibre de celles-ci au moment de leur constitution, entre les camarades titulaires (n'ayant pas d'intention de muter

sous 3 ans) et ceux qui sont a priori partants sous 3 ans (titulaires, non titulaires, futurs retraités), afin d'une part de ne pas prendre le risque d'une fragilisation lourde à court ou moyen terme de notre représentation dans les instances considérées, et d'autre part ne pas entamer notre représentativité et la vigueur de notre vie syndicale en écartant d'emblée de nos listes des camarades de valeur...

## Et si on parlait calendrier ?

- fin mai transmission des pré-listes électorales / vérification par nos sections régionales et locales à anticiper.
- dépôt des listes : 25 juillet pour le CT M et le CT C-DGER ; 8 septembre pour les CAP et CCP nationales comme régionales (avec les deux collèges A et B/C) et pour les CT R / constitution des listes SNETAP-FSU nationales et régionales pour le 30 juin.

## Quel dispositif interne au SNETAP en appui aux Régionaux et aux sections locales ?

- information par les membres du BN dans le cadre des congrès régionaux courant avril-début mai.

- brève « élections générales » dans le bulletin Enseignement Agricole précédent le Congrès national.

- mise en commun entre les Régionaux au moment du Congrès national de Melle (25-28 mai).

- journée des Régionaux dédiées aux élections mercredi 15 juin.

Vous l'aurez compris l'enjeu est d'importance et une campagne d'envergure tant au niveau fédéral, qu'au sein du MAAP et dans l'EAP en particulier, est en cours d'élaboration, notre Congrès national (Melle du 25 au 28 mai) ayant lui aussi, à travers les problématiques qui seront débattues en Commission Vie Syndicale, à jouer tout son rôle en matière de réflexion portée col-

lectivement. L'objectif du SNETAP-FSU, syndicat majoritaire de l'EAP, est clair : sortir de ces élections générales avec une représentativité encore accrue, non par volonté hégémonique, comme d'aucuns vont l'écrire à longueur de tracts, mais bien parce que ce sera assurément le message le plus fort que les personnels de l'Enseignement Agricole Public pourront envoyer à un gouvernement qui continue à chaque rentrée d'affaiblir un peu plus les établissements publics et la qualité du service d'éducation dont nous sommes, à l'épreuve des faits, les premiers garants !

**Frédéric Chassagnette**  
Secrétaire Général adjoint à la Vie Syndicale

## Rencontre nationale des élu-e-s de collectivités qui innovent pour les services publics

Les Etats généraux des services publics organisent un nouveau rassemblement le 11 juin à Bagneux.

La matinée sera consacrée à quatre forums, permettant à chacun de débattre sur quatre questions à partir des expériences et des pratiques et en croisant quatre préoccupations : les transports, l'eau, la santé - au sens large depuis les centres de santé, la prévention, les hôpitaux, ..., l'éducation - au sens large depuis la petite enfance, le péri-scolaire, le scolaire, le sport...

Sur chacune de ces quatre thématiques les débatteurs s'efforceront de faire apparaître quatre grandes questions : nouveaux services, financement / Gratuité, résistances et luttes innovantes, participation des usagers à la gestion.

Un grand débat sur « Le SP dans les territoires face au Pacte de compétitivité, à la Réforme des CT et à la RGPP, comment reprendre l'initiative ? » clôturera les travaux de cette journée.

Ce deuxième rassemblement fait suite aux « Etats généraux des services publics » organisés les 29 au 30 janvier 2011 à Orly, auxquels une délégation du SNETAP-FSU a participé. « L'enseignement agricole » n° 333 de mars a publié « le Pacte renouvelé des services publics » issu de ces journées et signé par plus de cinquante organisations.

Serge Pagnier





## Protocole d'accord s Le Snetap, en

### Abus de CDD le SNETAP-FSU dispose désormais de deux jurisprudences incontestables

Il y a quelques mois déjà notre secteur « emploi précaire » rendait compte devant le Conseil Syndical National et dans notre revue L'Enseignement Agricole de deux victoires confirmées en appel que nous venions d'obtenir dans des procès pour abus de CDD, engagés suite au mandatement de nos congrès d'Albi et de Hyères. La première concernait une collègue ATLS de l'EPL de Châteauroux (Indre) et la seconde trois agents TOS de l'EPL de Tours-Fondettes (Indre-et-Loire). Toutefois, la victoire dans le dossier de nos collègues TOS n'était pas complète. En effet, le Conseil Régional du Centre avait décidé de porter l'affaire en Cour de cassation.

Si cet ultime recours n'avait pas eu pour effet de suspendre le versement des indemnités pour abus avérés de CDD et préjudices atteints aux agents victimes de ces pratiques scandaleuses, il pouvait néanmoins remettre en cause le jugement initial. Le Conseil Régional considérait, en partie avec raison, qu'il était condamné sur des faits imputables aux mauvais comportements de l'Etat, mais en partie seulement... En effet, comme de trop nombreux conseils régionaux, celui-ci a bel et bien choisi de s'inscrire dans la continuité de l'employeur précédent. Ainsi, au-delà de la reprise des contrats CAE, il s'est refusé à envisager quelque processus de titularisation que ce soit pour ces agents se prévalant pourtant de plus de 6 années d'expérience et ça n'est pourtant pas faute d'avoir agi syndicalement directement auprès du cabinet du Président et du Président lui-même. La posture était la suivante : « ne pas créer

de précédent » sur fond de transfert non choisi et coûteux des TOS aux collectivités... faisant fi au passage du rétablissement de nos collègues précaires dans leur droit comme de l'intérêt des services. Dès lors, fort de notre mandat d'expertise juridique pris au congrès d'Albi, et d'engagement des procédures pour abus de CDD de façon progressive confirmé à Hyères, les assignations de l'Etat, à travers des EPLEFPA, comme des conseils régionaux se sont multipliées dans les premières régions test retenues par le Conseil Syndical National sur proposition du Bureau National.

Depuis, le SNETAP a obtenu deux jurisprudences, qui constituent des « précédents » qui ne manqueront pas dans les mois à venir de déboucher sur de lourdes condamnations d'« employeurs voyous » et cyniques, à moins qu'ils n'acceptent enfin de reconnaître ces abus pour ce qu'ils sont et que des négociations conduites partout où elles devront l'être, au niveau central comme régional, aboutissent aux titularisations et/ou aux indemnités qui s'imposent. Cette suite, nous avons à l'écrire ensemble... par un travail de recensement militant de l'ensemble de nos collègues dans ces situations qui n'ont que trop duré. Il ne doit pas en manquer un seul, car le combat du SNETAP-FSU contre toute forme de précarité est sans concession, et ceux qui ont pensé, à tort, pouvoir passer au travers, sont en train de le comprendre à leurs dépens. Ensemble, avec l'appui de notre secteur « emploi précaire », on continue !

Frédéric Chassagnette



### L'avenir du proto un plan de t pour l'EAP

Vous connaissez tous l'action opiniâtre et volontaire que le Snetap mène depuis de nombreuses années déjà dans le cadre de la lutte contre la précarité, priorité de notre action syndicale (cf. Mettre fin à la précarité dans l'EAP : une revendication majeure du SNETAP : [http://www.snetap-fsu.fr/article.php?id\\_article=1526](http://www.snetap-fsu.fr/article.php?id_article=1526)).

Au titre de la CCP nationale des ACEN Enseignants, CPE et Directeurs, forts de la légitimité représentative que vous nous avez conférée, nous n'avons cessé d'œuvrer pour la défense de vos intérêts en faisant valoir vos droits face à l'administration (cette année encore, nous avons obtenu la régularisation de la situation administrative de plusieurs centaines d'entre vous) et pour l'amélioration collective de nos conditions de gestion, de travail et d'emploi (le dernier exemple en date étant la revalorisation salariale dont chacun a pu mesurer la valeur sur sa rémunération du mois de mars).

A l'issue des négociations sur les agents non-titulaires de la Fonction publique, le Secrétaire d'Etat avait donné jusqu'au 31 mars aux organisations syndicales nationales pour se prononcer sur le protocole d'accord et le ratifier en l'état ou non.

Nous y sommes : une nouvelle étape capitale de notre combat pour imposer un véritable plan de titularisation a donc débuté.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'écrire, nous entrons, nous, ACEN, dans une période difficile, particulièrement anxiogène, puisque prochainement c'est notre réemploi pour la rentrée scolaire 2011 qui va se jouer. Une fois n'est pas coutume, en cinq ans d'information régulière, je vais me permettre de parler en mon propre nom, puisqu'avant d'être un représentant des personnels, je suis ACEN Professeur-Documentaliste depuis presque neuf ans. Chaque année, je fais l'expérience de cette angoisse insidieuse et dévastatrice inhérente à l'incertitude quant à mon devenir professionnel (le poste que j'occupe va-t-il





## sur les agents non titulaires

# encore et toujours en première ligne

## protocole de titularisation

être pris par un titulaire ou supprimé?) tandis que l'accès à l'emploi titulaire est devenu une véritable obsession, mais soit le concours n'est pas ouvert, soit le nombre de postes est indigent, soit nonobstant les efforts consentis irrémédiablement hors de portée... Pour avoir, durant toutes ces années, eu l'occasion d'échanger avec nombre d'entre vous, je sais que ce vécu «psychologique» se donne comme symptomatique de la précarité de notre statut de contractuel et s'avère, ce faisant, largement partagé. Et pourtant me direz-vous, au quotidien, au sein de nos établissements respectifs, nous remplissons au mieux nos fonctions, nous assumons les mêmes responsabilités et relevons des mêmes obligations de service que nos collègues titulaires!

Alors, OUI, il est plus que temps d'ouvrir au Ministère de l'agriculture de vraies négociations pour la titularisation de tous les contractuels!

Alors, OUI, il est plus que temps que l'administration se conforme au Statut général qui stipule que les emplois permanents du service public sont occupés par des fonctionnaires.

Et je crois sincèrement que ce temps est arrivé avec la période qui s'ouvre d'élaboration de la loi dont le projet doit être déposé par le gouvernement dans les prochains jours. Faisons en sorte que les engagements pris soient transposés et élargis afin que ce qui était un espoir, un horizon d'attente, devienne une réalité.

Le Snetap, dans la droite ligne de son engagement sans faille en faveur des non titulaires y prendra toute sa part et sera même, comme à son habitude, aux avant-postes de la mobilisation, parce que nous sommes résolument plus déterminés qu'hier mais moins que demain à faire triompher la revendication que nous portons depuis tant d'années : une large titularisation.

**Sébastien Bruniquel**  
Coordonnateur CCP  
nationale des ACEN  
Secrétaire national  
catégoriel Non-Titulaires

### Communiqué

## Au Ministère de l'Agriculture, il est plus que temps d'ouvrir de vraies négociations pour la titularisation de tous les contractuels !

Le SNETAP considère que le protocole d'accord élaboré par le gouvernement à l'issue des négociations sur les agents non titulaires comporte des avancées qui peuvent constituer un levier pour permettre d'imposer la titularisation de nombreux contractuels et pour améliorer la situation des agents non-titulaires, même si nous ne sommes pas dupes de la volonté du gouvernement de casser par ailleurs le Statut de la Fonction Publique. En outre, même s'il comporte des insuffisances, notamment en ne précisant ni ne chiffrant le nombre d'agents à titulariser, il ne comporte pas de reculs, ni sur les principes, ni sur les règles de recrutement ou de gestion des agents non titulaires.

C'est la raison pour laquelle, le conseil national du SNETAP-FSU s'est prononcé à 91 % pour la ratification de ce protocole. Toutes les composantes de la FSU n'ont pas fait la même appréciation et si près de 60% ont souhaité que la FSU soit signataire, cela n'a pas été suffisant pour atteindre la majorité qualifiée statutaire de 70%, nécessaire pour que la fédération valide un accord : la FSU n'a donc pas ratifié le protocole.

Pour autant, avec ou sans signature de notre fédération, le SNETAP entend

prendre toute sa place dans les négociations qui auront lieu au Ministère de l'Agriculture. Le combat que nous menons inlassablement depuis de nombreuses années dans le cadre de notre mandat de lutte contre la précarité, priorité de notre action syndicale, n'est pas terminé. Il nous faut imposer dans les faits et non dans les mots :

### La titularisation du plus grand nombre

Pour ne citer qu'un exemple récent, le 19 mars dernier, lors d'une rencontre avec le cabinet du Ministre de l'Agriculture, à l'occasion de la manifestation à Paris, le SNETAP a obtenu de celui-ci qu'il confirme que les agents sur budget seront bien concernés par le dispositif d'accès à l'emploi titulaire prévu par le protocole et qu'une réflexion s'engagera pour que les crédits soient bien transformés en emplois nécessaires à cette titularisation.

### L'amélioration des règles de gestion et des conditions d'emploi des agents contractuels

Dans la droite ligne de ce que nous

avons obtenu pour la revalorisation salariale des ACEN, il faut que la rémunération de tous les agents contractuels soit encore améliorée pour tendre vers celle des agents titulaires (point par ailleurs inscrit comme objectif à atteindre dans le protocole...).

Les conditions de travail, de gestion, de protection sociale, etc., doivent être réglementées pour empêcher les abus et éviter les dérives malheureusement si communes, d'où notre exigence d'un décret.

Le fait que la FSU n'ait pas atteint les 70% nécessaires à la ratification atteste sa défiance à l'égard du gouvernement et doit être entendu par celui-ci comme un avertissement : les personnels ne se laisseront pas abuser en cas de tentative de remise en cause d'un certain nombre d'engagements pris, notamment ceux qui doivent être transposés dans la loi prévue pour l'automne.

Toutes les raisons existent aujourd'hui pour mobiliser les personnels et instaurer un rapport de force qui leur soit favorable. C'est ce à quoi s'emploiera le SNETAP, mobilisant comme il l'a toujours fait, l'ensemble de ses forces jusqu'à satisfaction de ses légitimes revendications.

## Le VRAI et le FAUX...

### • La FSU n'a pas ratifié le protocole d'accord : VRAI

Bien que 58% des membres du bureau national de la FSU se soient prononcés en faveur de la signature (dont le représentant du SNETAP sur la base des 92% des membres du CSN favorables à cette ratification), la majorité qualifiée statutaire (70%), nécessaire pour valider une décision, n'a pas été atteinte.

### • La non signature du protocole exclue la FSU en général et le Snetap en particulier des futures négociations Fonction publique et interne au MAAPRAT sur la transposition réglementaire des principes énoncés dans le protocole : FAUX

S'il existe bien "un comité de suivi" réservé aux seuls signataires, son champ est limité à l'examen des textes transversaux d'application du protocole (qui seront de toutes façons soumis à l'avis des instances paritaires dans lesquelles le SNETAP et la FSU sont représentés), à la réalisation d'un bilan de leur mise en œuvre et à la formulation de propositions d'évolution juridique pour remédier aux difficultés rencontrées. Le protocole prévoit par contre que le cœur des négociations, dont notamment la détermination au sein de chaque Ministère du périmètre, du nombre d'emplois à créer pour la mise en œuvre du dispositif de titularisation et des modalités de titularisation (concours professionnalisés, examens professionnels, accès sans concours, etc.), soit discutée avec les "organisations syndicales représentatives". Or, dans l'EAP, la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale représentative, c'est le SNETAP! Le SNETAP n'a d'ailleurs pas attendu la signature de ce protocole pour poser ses exigences, puisqu'il l'a fait devant le cabinet du Ministre qu'il a rencontré le 19 mars, à l'occasion de la journée d'action.



## Les lycées professionnels maritimes en colère

Les hostilités ont débuté par le lycée maritime de St Malo qui avait déposé un préavis de grève en décembre dernier, réclamant notamment la carte scolaire.

Courant décembre, la Direction des Affaires Maritimes (DAM) a voulu imposer de nouvelles grilles horaires avec une diminution des heures en enseignement professionnel et sans tenir compte du dernier comité de pilotage de mars 2009.

Après cette parution, un mouvement de protestation a commencé par des motions des 12 lycées maritimes et la création d'une intersyndicale nationale.

Malgré ces protestations, la DAM est restée sourde à nos revendications. L'intersyndicale nationale a envoyé un courrier au ministre de tutelle, dénonçant ces pratiques d'un autre âge et réclamant une consultation et une réunion d'urgence pour faire part de ses analyses et de ses propositions.

Une 2<sup>e</sup> mouture de grilles horaires est parue en février, toujours sans concertation. *Bruits de coursives* a publié officiellement la carte scolaire 2011-2012 annonçant les fermetures de classes et la spécialisation des lycées.

S'en est suivi un tollé général, avec des mouvements sociaux en intersyndicale dans plusieurs lycées (Cherbourg, Le Guilvinec, Etel, St-Malo...) des préavis de grèves ont été déposés, des conseils d'administrations mouvementés, la colère des professionnels, des élus locaux, des élus régionaux, des élèves et des parents d'élèves.

Suite à cette réaction nationale, la DAM a enfin décidé de faire une table ronde avec l'intersyndicale nationale le 1<sup>er</sup> avril (et non ce n'était pas un poisson) et une 2<sup>e</sup> le 6 avril.

Lors de la première rencontre, nous avons principalement évoqué la carte scolaire 2011/2012 et les nouvelles grilles horaires. Nous avons eu en préambule de la DAM une lecture purement comptable, expliquant ces choix.

L'intersyndicale nationale a précisé que les lycées n'avaient pas à pâtir d'une mauvaise gestion de la DAM sur l'ouverture des BAC PRO 3 ans, qui générerait un surcoût l'année terminale.

L'intersyndicale nationale a demandé :

- l'ouverture de secondes CGEM de détermination dans tous les lycées, en prouvant avec des arguments imparables que cela ne coûterait pas plus cher.
- Le maintien des classes prépa OCQM de Nantes et St-Malo pour la promotion sociale.
- Le maintien des anciennes grilles horaires jusqu'à la fin du premier cycle, comme cela avait été décidé au dernier comité de pilotage de mars 2009.

A la deuxième audience et avec un grand étonnement, la DAM semblait d'accord avec nos propositions. 3 réunions de travail (une par secteur : Pont, Machine, et Cultures Marines) ont été programmées pour les 16, 20 mai et 6 juin prochain.

La carte scolaire n'est toujours pas parue officiellement, mais le sous-directeur de la DAM a confirmé par téléphone le 15 avril ce qui avait été évoqué à la dernière réunion et l'expérimentation de l'option voile au lycée maritime de Sète.

Dans l'attente de documents écrits, l'intersyndicale reste mobilisée.

## Rénovation des BTS un passage du dialogue

*La DGER a commencé à la rentrée 2009 la rénovation de l'ensemble des référentiels des BTS, qui devrait se terminer à la rentrée 2013. Sur 17 BTS au total, 8 sont déjà rénovés.*



Dès les premières réunions autour de cette rénovation, le SNETAP est intervenu pour dénoncer les orientations prises par la DGER sur les modifications des modalités d'évaluation, la semestrialisation, le mixage des publics ou encore la fusion de trois des BTS du secteur de l'aménagement (GF - GPN - AP) et ceci alors qu'aucune de ces orientations n'avait fait l'objet d'un rapport d'opportunité, ni d'aucune concertation dans des instances. Nous avons d'ailleurs réussi à faire reculer l'administration sur quelques points et notamment l'augmentation de la part du CCF dans la délivrance des diplômes.

Pour la DGER cette réforme devait permettre un meilleur positionnement des BTS dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (système L/M/D), avec un objectif de favoriser la mobilité des étudiants, d'accroître l'attractivité des formations et de favoriser la validation des acquis de l'expérience (VAE). Mais cette réforme devait également maintenir des diplômes de niveau 3 à finalité professionnelle.

Il est évident aujourd'hui que la baisse des horaires, la suppression de l'épreuve scientifique, la disparition des heures de mise à niveau au profit du module M11, les nouveaux référentiels "allégés" ... vont à l'encontre des ambitions que la DGER a voulu fixer aux BTS, et que derrière ces projets se cache une volonté politique de réduction des moyens et de modification de la place du BTS dans l'enseignement supérieur.

# e en force au mépris e social



Les projets de rénovation des BTSAs GEMEAU et GPN prévue pour la rentrée 2011 et actuellement encore en consultation auprès des instances le confirment.

En effet, la Commission Nationale Spécialisée pour le secteur de l'Aménagement a été consultée sur des projets de référentiels professionnels le 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour le BTSa GPN et le 15 décembre 2009 pour le BTSa GEMEAU. Au cours de ces réunions aucune annonce particulière n'a été faite, seule une lecture des projets de référentiels non aboutis.

A notre grande surprise nous avons découvert le 18 janvier 2011, soit plus de deux ans et demi après la première présentation et sans que la CNS n'ait été consultée une seule fois, des projets d'arrêtés de création des deux diplômes rédigés dans leur totalité (une procédure inhabituelle puisque la CNS est normalement consultée à chaque étape de la rédaction des référentiels et qu'elle apporte régulièrement des modifications).

Ainsi les travaux d'écriture des différentes parties des référentiels

(professionnel – certification – formation) ont donc continué dans la plus grande opacité.

Mais surtout ce 18 janvier, la CNS était informée de la fusion des deux spécialités du BTSa GPN soit donc la disparition des spécialités "Animation nature" et "Gestion des espaces naturels" et la fusion des trois spécialités du BTSa GEMEAU soit la disparition de "Études et projets d'aménagements hydrauliques urbains et agricoles", "Gestion des services d'eau et d'assainissement", "Maîtrise de l'eau en agriculture et en aménagement".

Cette éventualité n'avait pourtant jamais été évoquée et encore moins validé par la CNS. De plus le référentiel professionnel ne justifiait en rien une telle décision et au contraire il reconnaissait la diversité des métiers.

Le SNETAP a immédiatement protesté contre ces décisions et demandé un réexamen des référentiels.

Par la suite alors que la DGER avait lancé une consultation des équipes pédagogiques, via educagri, sur les projets de référentiel de forma-

tion nous n'avons retrouvé aucune trace des remarques dans les projets corrigés, remarques que nous savions pourtant très riches et très nombreuses.

Parmi les interventions des personnels sur le BTSa GPN il y avait notamment la dénonciation de l'abandon du scientifique dans le référentiel qui sera préjudiciable pour l'employabilité des nouveaux diplômés ou pour une poursuite d'études dans le cadre de la LMD.

Selon les spécialités les équipes ont également dénoncé la casse de la partie animation et éducation à l'environnement et paradoxalement l'affaiblissement du technique également par l'augmentation des seuils de dédoublement.

Dans le même temps une pétition à l'initiative des personnels, demandant une révision des projets de référentiels, était lancée. Elle a notamment regroupé les signatures de nombreux professionnels.

Le 15 février 2011, après l'expression convaincante de deux professionnels du secteur de l'animation et de la gestion des espaces naturels, les membres de la Commission

Professionnelle Consultative se sont majoritairement prononcés, lors d'un vote, pour le report d'un an de la mise en œuvre de ces deux diplômes afin de prendre le temps nécessaire pour étudier l'opportunité de la suppression « arbitraire » de leurs spécialités. La DGER n'a rien voulu entendre et a continué son passage en force.

Le 22 mars dernier, lors du Comité Technique Paritaire Central, à nouveau appuyé par l'intervention d'un professionnel, la majorité des organisations syndicales a exprimé ses inquiétudes pour les élèves et pour les établissements si cette rénovation devait rester en l'état.

Enfin le 06 avril 2011, le Comité National de l'Enseignement Agricole, devait à son tour se prononcer sur les arrêtés de création des BTSa renouvelés «Gestion et Protection de la Nature» et «Gestion et Maîtrise de l'Eau». Une intersyndicale SNETAP - FSU, le SFOERTA - FO, le SYAC - CGT, le SNEP - FSU et la FEP - CFDT, a souhaité soumettre aux membres du CNEA le vote d'une motion demandant à nouveau le report d'un an de la rénovation.

La DGER a refusé soumettre cette motion aux membres du CNEA. Nos cinq organisations syndicales, représentant la majorité des personnels de l'enseignement agricole, ont alors immédiatement quitté la salle.

Le comportement de la DGER démontre clairement sa volonté de passage en force au mépris du dialogue social pourtant relancé à plusieurs reprises par les personnels et les professionnels, car une rénovation du diplôme était attendue par les personnels.

Mais ce projet présenté par l'administration est inacceptable et doit être rediscuté avec les professionnels du secteur. Le SNETAP exige aujourd'hui encore le report d'un an de la mise en œuvre des référentiels des BTSa GEMEAU et GPN.

**Olivier Bleuven**  
Secrétaire général  
adjoint Pédago



## Non à la décentralisation des lycées agricoles

Sans même qu'aucune évaluation n'ait été faite de la décentralisation imposée par le gouvernement Raffarin, l'Association des Régions de France n'envisage pas moins d'aller encore un peu plus loin, en demandant le transfert notamment des lycées agricoles. Le SNETAP-FSU opposé à cette proposition soumettra cette question aux débats de son congrès.

L'ARF au nom de laquelle Alain Rousset, son président, s'exprime dans le journal Les Échos du mercredi 13 avril 2011, revendique notamment l'exercice entier des responsabilités sur les services régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation. A cette fin et pour mieux servir le développement économique, l'ARF préconise aussi le transfert complet de la compétence qu'exerce l'État sur les lycées professionnels et agricoles et demande à l'État de renoncer également à intervenir dans l'apprentissage et la carte des formations professionnelles.

En ce sens, l'ARF fait sienne, la disposition de Nicolas Sarkozy alors Ministre de l'intérieur du gouvernement Raffarin qui en 2003, dans le projet en préparation de la loi de décentralisation de 2004 avait retenu le principe du transfert de l'intégralité de la formation professionnelle - y compris sous statut scolaire - aux Régions. Celle-ci avait alors été combattue avec succès par la FSU ce qui avait conduit le gouvernement à la retirer.

Aujourd'hui, alors que les disparités sur le territoire national se sont accrues en matière d'offre de formation, d'égalité d'accès au service public, d'aides et de services proposées aux usagers, de différences de rémunération entre les TOS selon les régions..., sans qu'aucun bilan de l'acte II de la décentralisation n'ait été produit, l'ARF décide « d'ouvrir le feu » en demandant

aux candidats à la présidentielle de se positionner sur cette question et en n'excluant pas la forme d'une « proposition de loi précise » d'ici la fin de cette année.

Le SNETAP-FSU au regard de ses nombreuses analyses et bilans de la décentralisation exprime avec sa fédération la FSU son profond désaccord avec cette prise de position. Il rappelle que les services publics de la formation professionnelle initiale, de l'orientation et de l'emploi ne doivent pas être régionalisés. Il s'indigne par ailleurs que des élus qui souhaitent gérer demain les lycées agricoles, méconnaissent à ce point leur particularités. En effet, quel sort l'ARF entend elle réserver aux filières générales et technologiques composantes à part entières des lycées agricoles ?

Le SNETAP-FSU aspire à un grand service public national de l'orientation avec des conseillers psychologues scolaires en nombre suffisant à même d'assurer une meilleure insertion scolaire sociale et professionnelle de nos élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue. Or, la demande concomitante de transfert du développement économique et de la formation professionnelle ne lève d'aucune façon la limitation du rôle de la formation professionnelle à la seule adéquation emploi/formation que le transfert vers les territoires a très nettement renforcée ces dernières années.

**Le SNETAP-FSU demande aux congrès régionaux qui ne sont pas encore tenus et aux sections d'établissement de débattre de cette question et de se mandater pour le congrès de Melle. L'Enseignement Agricole Public étant une composante du service public d'éducation, le congrès jugera des réponses les plus pertinentes pour faire barrage à ce projet unilatéral et dangereux.**

**Serge Pagnier**

# On ne touche pas à la séparation

*Aujourd'hui, comme hier, les forces politiques hostiles à la laïcité de l'école et de l'État s'organisent et attendent le moment opportun pour proposer une révision de la loi de 1905. Reprenant les orientations du chef de l'État, l'Institut de théologie d'Auvergne n'a-t-il pas organisé à Clermont-Ferrand un colloque sur les « nouveaux chemins de la laïcité » conduisant à la « laïcité positive » ?*



Le président de la République Française ne cache pas son intention de réviser la loi de 1905. C'est à cette fin qu'il a mis en place la commission Machelon, qui vise notamment la remise en question de son article 2, qui précise « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier 1906 seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes les dépenses relatives à l'exercice des cultes ». La loi de séparation des Églises et de l'État, qui crée les conditions d'un vivre ensemble sans exclusive, libre entre citoyens et à égalité de liberté, est un principe fondamental de la République Française : **sa remise en cause met donc la République en danger.**

**Il y a urgence**, il faut lever les ambiguïtés et susciter une réflexion sur les valeurs fondatrices de la République Française. Pour cela, un retour aux sources s'impose : **osons la laïcité !**

Le premier argument des partisans de la révision de la loi est qu'en 1905, le problème était celui des relations entre la République et l'Église catholique, le but de la loi étant de les dissocier pour rendre neutre l'espace public. C'est à dire, non l'espace « ouvert au public » que l'on pourrait dire « civil » - la rue, le super-marché, etc, mais l'espace où les hommes sont citoyens et donc

# Ne s'approche pas à la loi de séparation des Églises et de l'État

égaux en droits : l'école, le palais de justice, l'hôpital public, etc. Pour eux ce problème est désormais réglé. Et ils ajoutent que le problème crucial serait aujourd'hui posé par la place prise en France par l'Islam. Il conviendrait donc de modifier la loi pour qu'elle «s'ouvre» à une égalité de traitement de l'Islam et de l'Église catholique puisque cette dernière dispose gratuitement des lieux de culte ce qui n'est pas le cas des musulmans qui en manquent et qui devraient donc être aidés financièrement par l'État pour s'en procurer.

## Traisons dans un premier temps la question des relations entre la République et la religion catholique ?

Reprenons le texte de la dernière pétition nationale intitulée : Pour la défense de l'école publique : «*les aides publiques concédées aux établissements privés à 95% catholiques n'ont jamais été aussi élevées. Il s'agit de près de 7 milliards d'euros octroyés chaque année par l'État(...). L'argent de tous doit cesser de financer le choix de quelques uns. (...). Nous réaffirmons qu'il n'y a qu'une école de la République et nous demandons que l'effort éducatif de la nation soit réservé au développement de l'École de la nation*». **La réponse est claire !**

Ces aides publiques si généreuses pour l'enseignement privé ne doivent pas être une surprise puisque le Président Sarkozy, dès le début de son mandat, dans son discours de Latran le 20 décembre 2007 a déclaré : «*C'est par le baptême de Clovis que la France est devenue Fille aînée de l'Église. Les faits sont là.*» (...)» dans la transmission des connaissances et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche parce qu'il lui

*manquera toujours la radicalité de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance*». Dans le projet de budget de l'Education pour 2011, la collusion inacceptable de l'État laïque et de l'Église apparaît aussi clairement, le service public est asphyxié alors que des largesses sont accordées aux écoles privées. C'est pourtant sur le service public et sur lui seul que devrait reposer, selon la loi, la scolarisation de tous. Le CNAL demande aux parlementaires de rectifier le projet de loi de finance de 2011.

## Revenons sur le deuxième argument : financement des lieux de culte par l'état

Au nom de l'égalité de traitement des autres religions avec la religion catholique ceux qui veulent «*toiletter*» la loi de 1905 avancent l'idée qu'il faudrait financer sur des fonds publics la construction des mosquées et des écoles coraniques entre autre choses. Nulle loi n'étant rétroactive, il faut bien distinguer le problème des édifices déjà construits et celui des édifices à construire. La loi de 1905 interdit toute construction d'édifices religieux quels qu'ils soient sur fonds publics. Certes, des manquements à cette loi existent comme le financement sur fonds publics, sous l'égide de Jack Lang, de la cathédrale d'Évry, devenue propriété de l'Église: il y a là une **infraction à la loi qui en dit long sur l'oubli des principes républicains par ceux là même qui devraient les défendre.**

Nous sommes là au cœur des dérives et des confusions y compris dans le camp des laïques. Cela est inacceptable. Il est grand temps de rappeler le sens profond et l'actualité de la loi de séparation au regard des nouvelles revendications de privilèges publics pour les religions. Nulle appartenance religieuse ne doit soustraire les hommes à la loi commune et à son strict respect.

Les auteurs de la loi de 1905 n'ont pas négocié son contenu avec les institutions religieuses. Pourquoi ? Parce qu'il s'agissait de mettre en pratique des principes universels de liberté destinés à servir l'intérêt général et non des intérêts particuliers fussent-ils ceux d'une religion. Il n'y a donc pas eu de pacte laïc avec l'Église catholique mais application de principes non négociables. **Il n'y a donc pas lieu d'envisager une modification de la loi au gré des modifications du paysage religieux.**

La plus élémentaire justice permet d'affirmer que l'argent de tous (récolté par l'impôt) doit revenir à tous et donc cesser de financer le choix de quelques uns. **Le refus de subventionner les cultes relève d'une règle intangible de préservation du bien public. Si elle veut échapper à la guerre des dieux, aux dérives communautaristes, la République ne peut reconnaître par principe que des citoyens.** Elle doit se garder de les enfermer dans leur communauté car une telle démarche fait courir le risque aux individus de ne plus exister qu'en référence à leur communauté. L'état républicain a créé un espace de vie commune neutre, l'espace public laïc, où chaque individu est reconnu comme citoyen libre et égal aux autres, et pour cela, indépendant de ses appartenances privées par lesquelles justement il est différent des autres. Cette séparation privé/public est ce qui garantit à la fois la liberté de la vie en commun et de la vie privée où peuvent s'exprimer tous les cultes et toutes les croyances. L'espace public laïc par définition n'est donc pas pluri-confessionnel, n'est pas «ouvert» à toutes les religions contrairement aux pays anglo-saxons où la tolérance admise dans l'espace public peut permettre à une religion de prendre le pas sur les autres et priver certains citoyens de leur liberté de culte et de croyance.

La République laïque n'assume aucune domination d'une civilisation sur une autre, elle relève d'un effort de mise à distance des traditions, il est dangereux de clouer un individu

à sa communauté. **En aucun cas le droit à la différence ne doit se traduire par la différence des droits,** ce qui conduirait à la destruction de la République laïque et sociale. Seule la laïcisation du droit et des institutions publiques permet de construire un cadre d'accueil ouvert à des personnes de tradition très diverses. Comprise dans sa portée réelle, **la laïcité est bien la condition de l'intégration et de l'émancipation, en particulier celle des femmes.** Cette démarche, directement inspirée de la déclaration des droits de l'Homme est valable pour tous.

Dans son esprit, comme dans ses principes, la loi du 9 décembre 1905, conçue par Jean Jaurès et Aristide Briand, a parachevé le processus de laïcisation entamé entre 1881 et 1886 notamment avec les lois Ferry et Goblet.

Elle a en effet promu simultanément les trois valeurs essentielles de l'émancipation laïque :

- la liberté de conscience irréductible à la seule liberté religieuse,
- l'égalité de tous les hommes, quelle que soit leur option spirituelle, religieuse ou d'une autre nature,
- l'universalité de la loi commune chargée de promouvoir ce qui est l'intérêt commun à tous.

**Pour que ces valeurs deviennent réalité, il faut une volonté politique affirmée qui n'ait que le souci de l'intérêt général.**

C'est dans cette perspective que l'état républicain a promu des services publics- l'école, l'hôpital public, la justice etc...qui sont la «chose» que tous les citoyens ont en commun à égalité et qui pour cela ne peuvent être que laïcs.

La loi du 9 décembre 1905 est un pas décisif dans l'émancipation des hommes. La laïcité, ni «ouverte» ni «positive» est toujours une idée neuve que beaucoup de pays nous envient. Une ouverture de la loi n'est, en réalité qu'une régression de la liberté.

La République est en danger. Osons la laïcité !

Jean Coudert  
Région Auvergne,  
le 11 février 2011

Collection Explicit - Edition Vuilbert

# Le syndicalisme en France - Joël Sohier

Qui ne s'est jamais posé la question sur la diversité du paysage syndical français? Certains pensent même que le foisonnement des organisations syndicales constitue un frein réel à la lutte collective, rapport de force indispensable pour faire aboutir les revendications des salariés.

Joël Sohier, maître de conférence à l'université de Reims Champagne-Ardenne se saisit de cette question. Et pour y répondre rappelle dans son ouvrage « Le syndicalisme en France », que « *le syndicalisme est l'expression concrète de l'antagonisme d'intérêts existant dans la société moderne entre les employeurs et les salariés. Le salariat n'est apparu dans sa forme moderne qu'avec l'avènement de l'économie capitaliste* ».

Cet auteur rappelle que le travail est une marchandise et la rémunération de la force de travail est à l'origine de la plus-value, moteur de toute entreprise capitaliste. De cette exploitation de la force de travail est née une nouvelle organisation de la société en classes sociales dont la classe ouvrière. Marx avait déjà analysé cette situation au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, mais l'intérêt du livre de Joël Sohier est de réactualiser cette analyse et de la rendre accessible à tout lecteur.

Cette conscience de classe est à l'origine des deux principaux courants qui vont alimenter le syndicalisme ouvrier français depuis sa reconnaissance officielle en 1884 jusqu'à nos jours. D'une part, le syndicalisme issu de la charte d'Amiens. Ce texte adopté en 1906, quelques années après le congrès fondateur de la Confédération Générale du Travail (CGT), propose une réponse à la difficile question des rapports que doivent entretenir le syndicat qui défend les intérêts particuliers des salariés et le parti ouvrier qui propose un projet de société. Toutes les organisations ouvrières sont traversées par cette question. Le syndicalisme anglais a fait le choix d'une convergence des luttes. Ce n'est pas le chemin pris par une fraction du mouvement ouvrier fran-

çais qui revendique un syndicalisme de classe, indépendant des partis politiques, de l'État. Tous les syndicats issus de ce texte fondateur, la CGT, la CGTForce Ouvrière (FO), la Fédération de l'Education Nationale (FEN), puis la Fédération des Syndicats Unitaires (FSU) en 1993 militent pour la défense des revendications immédiates des salariés et luttent pour une société libérée de l'exploitation capitaliste.

Un autre rameau du syndicalisme français refuse cette fracture sociale construite sur un antagonisme de classe. Ce syndicalisme s'appuie sur la doctrine sociale de l'Église catholique, précisée dans une encyclique rédigée par le pape Léon XIII en 1891: *Rerum novarum*. Ce syndicalisme ne s'appuie pas sur un « *projet de défense particulier des salariés, mais sur un projet de prospérité de la nation* ». Il « *se distingue très nettement du syndicalisme de classe et entend dépasser la seule défense des intérêts des salariés et promouvoir un projet social humaniste qui rappelle clairement la pensée de Thomas d'Aquin sur la primauté de l'homme. Ce projet social repose sur une alternative: l'autogestion des entreprises* ». La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), qui abandonnera la référence aux valeurs chrétiennes en 1964 est la tête de pont de ce mouvement, accompagnée par la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC).

C'est avec cette grille de lecture mettant en lumière les différentes approches syndicales que Joël Sohier aborde les débats actuels sur le droit du travail, sur le financement de la protection sociale et la place du syndicalisme international dans une économie mondialisée.

Un ouvrage à recommander pour tous les militants qui veulent approfondir l'histoire et les bases idéologiques des différentes organisations qui occupent aujourd'hui le paysage syndical.

**Joël Pitt**

Secteur Vie fédérale

# Le Snetap ses positions

*Le collectif vie internationale a rencontré le bureau des relations européennes et de la coopération internationale le 24 mars 2011 pour le le BRECI : Pierre Autissier : chef de Bureau et son adjoint M. Raineau La Mission Coopération Internationale est partie prenante de l'EAP depuis la Loi d'Orientation de 1999.*



## Présentation des moyens et des grandes orientations du Bureau par Pierre Autissier

6,6 ETP travaillent sur cette question au Ministère. Le bureau a 5 grandes missions :

### Le Développement de la mobilité : 3 lignes budgétaires sont consacrées à ce point

- les Bourses de stages à l'étranger qui s'adressent aux bac pro et aux BTS. Sur les conditions d'attribution de ces bourses, le chef de bureau nous précise que c'est le niveau régional (DRAAF-SRFD) qui est souverain. Comme nous l'avions demandé lors de notre précédente rencontre, le Bureau BRECI recommande que des critères de modulation et d'attribution des bourses prennent en compte la distance, l'effort linguistique consenti par le jeune et la présence ou pas d'une préparation au départ. Cependant, c'est le niveau régional (DRAAF-SRFD) qui est souverain en la matière. Il y a donc des disparités entre régions que nous regrettons.
- les crédits d'animation qui correspondent aux décharges des animateurs de réseaux géographiques et thématiques équivalent à 6,6 ETP.
- Les bourses de stages à l'étranger pour le supérieur.

# fait connaître ons au BRECI (Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale)



## La construction de l'espace européen

Le bureau est très impliqué dans les programmes européens Comenius Leonardo, Erasmus, Grundtwig et Tempus.

Il nous précise qu'un appui aux établissements qui souhaitent monter des dossiers européens est assuré par six chargés de mission ayant chacun 50% de temps pour suivre ces dossiers.

## Formation Continue

Le rôle du bureau est aussi de proposer des modules de formation dans le Plan National de Formation (PNF). En 2011, seront ainsi mis en place des stages d'appui à la mise en place de projet de Coopération Internationale.

## Ingénierie des dispositifs de Formation

Le bureau répond à des appels d'offre notamment sur la réforme des systèmes éducatifs de pays africains, dernièrement le Cameroun.

## L'Education au Développement et à la citoyenneté

C'est aussi une préoccupation importante du bureau, notamment

par la sensibilisation aux inégalités entre les pays du Nord et du Sud avec, par exemple, les actions menées par le RED (Réseau d'Education au Développement)

## Décalage de perception !

Suite à cette présentation, nous faisons part du décalage de perception qui existe entre ce bilan au niveau national, les moyens mis à disposition par le Bureau et le découragement qui gagne de nombreux personnels sur le terrain devant le manque de moyens affectés à la Coopération Internationale dans les établissements. Nous indiquons que de nombreux personnels, bien que conscients de l'importance de cette mission dans la formation de citoyens sont découragés. Puisque le rôle de l'échelon régional est très important pour l'animation de la mission de coopération internationale, nous regrettons le très fort écart constatée entre régions sur l'effort consenti par les SRFD sur cette mission. En effet, certains services régionaux affectent un agent à temps plein sur ces actions alors que d'autres ne consentent que quelques pourcentages de temps de service. Le BRECI est bien conscient de cet écart mais il nous

réaffirme qu'il ne peut pas imposer aux SFRD d'affecter des moyens à la mission Coopération Internationale. C'est uniquement de l'autorité des chefs de SRFD.

Pour faire le point sur cet aspect important Mr Autissier nous indique qu'un rapport de l'inspection sur la mise en place de la mission de coopération en Région a été commandité à l'inspection.

Nous regrettons également que le rôle des réseaux soit parfois mal connu dans les établissements et qu'ils sont donc parfois sous-utilisés. Des questions se posent : quand peut on les contacter ? Sont ils utiles pour placer des jeunes en stages ?

La réponse du Bureau est que par principe, il faut contacter les réseaux sur ces questions.

## Offices Privées

Puisque des réseaux existent, nous faisons part de notre étonnement au sujet de l'existence d'offices privées (Odyssee Agri basée en Mayenne par exemple) qui procurent un service payant, le plus souvent par les familles, de placement pour des stages à l'étranger.

Sur ce point, la position du BRECI est celle de la neutralité. Toutefois, il rappelle que les établissements doivent être autonomes dans la mise en place des actions de coopération internationale. Nous attendions une condamnation plus ferme sur le recours à des offices privées de la part du bureau, alors que les réseaux géographiques se sont créés pour travailler sur ces points.

Le bureau concède qu'il ne peut empêcher les établissements et les personnels d'utiliser les services du privé car devant le manque de moyen et de temps dont disposent les personnels dans les établissements, il peut apparaître plus simple de faire appel à un service clés en main.

## MIL Coopération Internationale

Nous faisons part de notre étonnement au sujet de la création, pour le moins paradoxale, d'un Module d'Initiative Locale au niveau national !

Le bureau nous indique que cette création est issue des assises de l'EAP qui prévoient dans la mesure 11 la mise en place d'un MIL pour sensibiliser les étudiants à l'ingénierie de projet et au développement international.

Les objectifs de ce MIL sont donc de rappeler qu'il est possible de faire de la Coopération Internationale dans un EPL, de proposer des possibilités locales de partenariat.

Nous exprimons nos inquiétudes sur le fait que dans la note de service, la mise en place de ce MIL Coopération Internationale et l'obtention par les établissements du dispositif de 1/3 temps Projet de Développement Territorial sont liés. Nous craignons, en effet, que des établissements, ne montent un MIL Coopération Internationale uniquement pour briguer ces moyens supplémentaires. Le Chef de Bureau comprend ces inquiétudes et reconnaît qu'il y a eu une erreur de communication en liant ces deux dispositifs dans la NS.

Il nous précise donc que la mise en place de ce MIL n'est qu'un critère parmi de nombreux autres pour le 1/3 temps Projet. Ce n'est pas la mise en place du MIL qui conditionne l'obtention du 1/3 temps. Il nous précise aussi :

- que ce MIL n'a pas vocation à remplacer les autres MIL existants dans d'autres établissements,
- que le 1/3 temps n'a aucune valeur incitative et n'a d'autre but que de légitimer et encourager le personnels qui travaillent sur cette mission.

Le SNETAP précise qu'il n'a pas d'opposition de principe à cette note de service, mais ajoute qu'elle ne doit pas servir de mesure d'ajustement dans les établissements, ni être détournée de ses objectifs.

Pour conclure, le collectif juge importantes les rencontres avec le BRECI car elles permettent de situer la mission et d'en percevoir les orientations.



## Evolutions de l'agriculture

# Faire toute sa place à l'enseignement agricole public dans le débat

Organisation syndicale, le SNETAP a bien évidemment pour vocation première la défense des personnels. Mais il a aussi une vraie réflexion et des propositions sur la conception de nos métiers, leur rôle dans la société, le rôle et la place des services publics en général, et de l'éducation en particulier. Étroitement lié à l'agriculture et au monde rural, il a aussi l'ambition de participer au débat sur leur évolution souhaitable, et préciser la place prépondérante que doit prendre l'enseignement agricole public dans ce débat. Et le prochain congrès a toute légitimité pour se saisir de ces questions.

Le SNETAP-FSU considère que vouloir cantonner l'agriculture à sa fonction de production agricole a été l'erreur majeure de l'après-guerre mais qui, même si les choses évoluent un peu, reste malheureusement dans les esprits de beaucoup, que ce soit au niveau des responsables professionnels ou au niveau des décideurs politiques. Bien évidemment, l'agriculture doit servir à nourrir les populations mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix. Produire, sans se soucier de la cohérence globale de cette production, a conduit à des catastrophes tant écologiques qu'économiques. Par exemple zoner le territoire en séparant les productions animales des produc-

tions végétales a conduit par exemple à stériliser les terres de la Beauce, dont le taux de matière organique est réduit à néant, pendant que la pollution par les déjections animales est en train de tuer à petit feu les côtes Bretonnes.

Les circuits de distribution doivent également être repensés. Est-il normal que de grands groupes de l'agroalimentaire, caracolent en tête du CAC40, pendant que des agriculteurs se trouvent ruinés et que les files d'attente aux restos du cœur s'allongent chaque année ? Est-il normal qu'on achète à bas prix des denrées qu'on fait venir de l'autre bout du monde alors que les paysans qui les produisent vivent au dessous du seuil de pauvreté ? Est-il normal qu'on élève en Provence des animaux abattus en Bretagne pour être consommés en Alsace ? Certes, tout ne peut pas être commercialisé en circuit court ni être produit partout, mais il est plus que jamais nécessaire d'avoir une vraie politique de relocalisation des productions.

Enfin, on oublie un peu trop souvent que l'agriculture, et tout ce qui dépend d'elle, a un rôle social qui va bien au-delà que simplement celui de remplir les estomacs. En termes d'aménagement du territoire, de lutte contre la désertification, de préservation des ressources naturelles (l'eau, la forêt, la biodiversité, ...), de préservation et d'entretien des espaces naturels et des paysages, l'agriculture n'est elle pas au cœur ?

Dans ce cadre, l'enseignement agricole public a un rôle majeur à jouer dans ces évolutions.

Pour bien comprendre la situation, il faut rappeler que l'enseignement agricole a été créé en 1848 d'abord dans le Public. Jusqu'à la seconde guerre mondiale les élèves étaient scolarisés très majoritairement dans des établissements publics. Ce n'est qu'après le régime déterminé par les lois de Vichy, largement favorables à l'enseignement privé, puis les lois

Pisani au début des années 60, et enfin les lois Rocard de 1984, que l'enseignement agricole public, qui scolarisait près des 2/3 des élèves en 1958 a régressé pour n'en scolariser aujourd'hui qu'à peine 1/3. Dès le début de la Vème République, l'enseignement agricole est passé sous le contrôle du ministère de l'Agriculture, tandis que l'emprise de " la profession " n'a cessé de s'accroître, et que les effectifs de l'enseignement privé, protégé par celle-ci ont augmenté plus vite que ceux de l'enseignement public. C'est que la formation est souvent le seul domaine où il est possible au gouvernement de répondre positivement aux revendications des organisations professionnelles agricoles.

Ce rappel historique explique en grande partie pourquoi l'enseignement agricole a longtemps contribué à la reproduction des modèles capitalistes et productivistes qui ont prévalu pendant les 30 glorieuses. Pour le SNETAP, seul un enseignement public, extrait de la férule d'un Ministère de l'Agriculture soumis aux lobbys professionnels, pour le rattacher à un Ministère unique en charge de l'éducation, est à même d'insuffler une autre logique. Le rôle de l'enseignement professionnel n'est pas de promouvoir un modèle, mais de former les jeunes à l'esprit critique et à prendre en compte, dans leurs raisonnements, toutes les dimensions, sociétales, environnementales, civiques, et pas seulement techniques. Et pour cela, seul l'enseignement public peut en être le vecteur, même si nous ne nions pas que, même dans l'enseignement agricole public, les mentalités doivent continuer à évoluer.

Il est donc plus que temps de redonner une véritable priorité au service public, en tournant résolument le dos aux politiques qui ont sciemment, depuis une dizaine d'années, organisé sa régression.

Jean-Marie Le Boiteux





# Complément rapport d'activité Congrès de Melle

## Retraités

En commençant ce rapport d'activité, nous sommes hélas obligés d'avoir une pensée pour les 2 camarades et amis membres du collectif des retraités : Hélène Basso décédée de maladie en mai 2010 et Serge Goldberg disparu accidentellement le 4 mars 2011.

Pendant ces 2 années, le collectif formé d'une quinzaine de syndiqués qui s'étaient portés volontaires au Congrès d'Hyères, a travaillé sur le même rythme qu'auparavant : il s'est réuni 3 fois par an (janvier, mai et septembre), réunions à la suite desquelles un courrier catégoriel a pu être édité, grâce au concours de la permanence technique du Snetap. Nous pouvons saluer son travail de mise en forme de ce courrier.

Nous avons travaillé au recrutement des nouveaux retraités en améliorant l'information en étroite relation avec le trésorier national. Nous devrions pouvoir faire encore mieux. Mais après le rappel du mois de janvier aux personnes qui n'avaient pas acquitté leur cotisation 2010-2011, nous sommes à ce jour 194 retraités syndiqués au SNETAP (soit +13 par rapport à 2009-2010). On peut de plus remarquer la contribution active des retraités lors de sondages ou de votes. Plus de 50% d'entre eux répondent à ces appels.

Ce serait un affront fait aux retraités de ne pas parler de leur participation aux différentes manifestations de l'année 2010 et spécialement de l'automne pour soutenir les actifs dans leur lutte contre la réforme des retraites telle que le gouvernement a voulu la faire. Ils ont aussi continué à défendre leur pouvoir d'achat à diverses reprises, mais aujourd'hui, en face du gel des salaires de nos

collègues actifs, il y a un risque que cette revendication pour un maintien, voire une augmentation de notre pouvoir d'achat paraisse indécrite. Nous ne pouvons cependant pas nous laisser manger.

Et maintenant il nous faut surveiller ce qui se passe pour la réforme du financement de la dépendance des personnes âgées. Depuis le début du mois de janvier, des commissions de travail se réunissent à Paris, mais nous devrions avoir bientôt (mars-avril) des réunions ouvertes dans les départements et les régions. Il nous faudra donc y participer chacun dans notre « pays » si l'on veut faire entendre notre voix.

Lors du congrès de la FSU en février 2010 à Lille, le secrétariat général avait accepté dans la délégation Hélène Pognant pour représenter les retraités. Elle participe d'ailleurs aux réunions de la SFR-Nationale (3 par an). Quant au supplément 4 pages spécial Retraités de la revue pour de la FSU, prévu 3 fois par an, il a subi quelques couacs dans son début d'existence, mais il devrait devenir plus régulier dès cette année. La SFR- Nat avait initié en octobre 2009 des journées spéciales Retraités sous forme d'un stage de 2 jours pour discuter du syndicalisme des retraités et de ses spécificités.

Ces journées sont devenues « Les journées d'automne » de la FSU et ont eu lieu au début du mois de décembre 2010. Elles devraient se pérenniser. En 2009, Hélène Pognant et Serge Goldberg y participaient. En 2010, André Languille et Annick Leblanc se sont joints à eux.

Accompagnée de Serge Goldberg, Hélène Pognant a représenté les retraités du SNETAP au congrès de la FGR-FP à Pau en juin 2010. La motion de ce congrès avait été discutée en collectif et nous avons

réussi à y faire intégrer que « le droit à mourir dans la dignité soit reconnu et appliqué ».

Enfin, un certain nombre de retraités participent activement aux SFR (Section Fédérale des Retraités) départementales de la FSU, aux CE (Commission Exécutive) départementales de la FGR-FP et au titre de l'une ou l'autre des 2 organisations aux commissions du CODERPA et partant de là, maintenant à certaines commissions de l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

Avant le Congrès de Melle et pour le préparer, le collectif se réunira au début du mois d'avril. Cependant le courrier catégoriel ne devrait paraître qu'au début du mois de juin, comme à l'habitude.

## CFA-CFPPA

### Suivi des agents

Le secteur CFAA CFPPA a été sollicité de nombreuses fois par des agents de CFAA CFPPA, pour régler des problèmes liés à leurs conditions d'emploi ou à leur statut. Beaucoup de situations proches du harcèlement ont été dénoncées par le SNETAP et portées au niveau de la DGER. Les agents ont été appuyés dans leurs démarches de défense.

Des régularisations de passage de CDD en CDI ont été possibles grâce à l'intervention du SNETAP.

Enfin, plusieurs interventions auprès des DRAAF et de la DGER ont eu lieu pour dénoncer le non respect du statut des emplois gagés et cela a contraint le ministère à convoquer un groupe de travail sur cette question.

# COMPLÉMENT RAPPORT D'ACTIVITÉ

## Relations avec la DGER

A l'occasion des Assises de l'enseignement agricole public, le secteur a participé à des groupes de travail et a remis une liste de 19 propositions au ministre. Ces propositions sont relatives au fonctionnement des centres et aux conditions de travail des agents.

Il a été reçu en audience par la DGER sur des problématiques spécifiques et notamment celle de la relance du protocole de gestion des agents non titulaires et sur les postes gagés.

Il participe depuis le début aux négociations sur la précarité dans le ministère (ouvertes dans le cadre de la négociation au niveau de la fonction publique).

Il demande avant tout un plan massif de titularisation et à minima un texte réglementaire de gestion des personnels à la place du protocole : texte qui aurait un caractère obligatoire d'application pour les établissements, il réclame aussi des moyens de veille à l'application des lois pour éviter les dysfonctionnements dans les établissements.

## Actions de lutte contre le démantèlement de l'enseignement agricole public

Les années 2009 et 2010 ont été riches en actions et mobilisations contre la baisse des moyens attribués à l'EAP. Le secteur CFAA CFPPA a été très présent dans les actions de blocage de centres d'examen, dans les occupations de DRAF et des locaux parisiens en juin 2010.

## Organisation d'assises régionales de la FPCA

Conformément à nos mandats, des assises régionales de la FPCA ont été organisées dans un certain nombre de régions (en progrès par rapport à la période précédente) : Languedoc Roussillon, Nord-Pas de Calais/ Picardie, Aquitaine, Centre, Midi Pyrénées, Bourgogne.

## Mise en place des CCP régionales et participation au secteur précarité

Participation aux réunions du

groupe de travail précarité du Snetap, aux réunions de travail sur les CCP, à la journée de formation destinée aux nouveaux élus dans les CCP, à la mise en place des CCP en région.

## Rencontre des agents dans les établissements

Le secteur s'est déplacé dans les établissements à la demande des sections. Il a organisé des réunions d'informations sur les textes réglementaires, la législation sur les contrats, les grilles de salaire.... Des réunions ont eu lieu en Limousin, Bourgogne, Normandie, Midi Pyrénées par exemple.

## Liens avec l'enseignement supérieur

Participation aux journées du Sup avec notamment la problématique des contractuels sur budget.

## Liens avec les services FPCA des lycées maritimes

Rencontre avec les personnels FPCA du lycée maritime de Sète et intégration de cette problématique dans le secteur enseignement maritime : travail à poursuivre pour parvenir à des concrétisations.

## Relations avec la FSU

Le secteur CFAA CFPPA a participé à plusieurs réunions organisées par la FSU sur le thème du service public de formation ou sur celui des plans régionaux de formation. Ces réunions ont permis de porter les mandats du SNETAP sur sa conception du service public de formation au niveau fédéral et auprès des autres organismes invités à ces rencontres.

## Informations et communication

Dans un souci d'efficacité, le secteur a élaboré une liste de diffusion. Il l'utilise régulièrement pour diffuser les comptes rendus de réunion et établir des liens plus directs avec les syndiqués. Une dizaine de fois par an, il publie un bulletin d'informations en ligne qui fait la synthèse de l'actualité et des questions réponses traitées. Un 4 pages spécial CFAA CFPPA a été rédigé en juin 2010 comme bilan annuel.

La liste est un moyen intéressant et efficace pour entrer en contact avec les agents et pour diffuser des informations rapidement. L'outil est apparemment très apprécié et permet de sortir des collègues de leur isolement.

## Interventions dans les journées de formation du CIDEFE

(centre d'information, de documentation, d'étude et de formation des élus) sur les problématiques de la formation continue et de l'apprentissage.

En conclusion, le secteur CFAA CFPPA essaye de rester au plus près des préoccupations des agents tout en participant aux actions nationales, aux négociations avec le Ministère, à l'animation du secteur, en essayant de rester au contact des conseils régionaux, et des différents partenaires institutionnels et syndicaux sur les aspects les plus larges de la FPCA ; de plus, secteur transversal par excellence, il est amené à participer aux différents secteurs du SNETAP (corpo, pédago, PSL, vie syndicale) : tout ceci est très exigeant en mobilisation et temps de travail. Il continuera de défendre un véritable service public de formation à pilotage national et des conditions de travail dignes d'un service public pour tous les agents et tous les usagers.

## Vie fédérale

Le secteur Vie fédérale a pour ambition de développer les liens entre notre organisation syndicale et la Fédération Syndicale Unitaire (FSU). Cette fédération compte actuellement 160 000 adhérents et regroupe 24 syndicats nationaux dans des secteurs de la fonction publique au sens large : enseignement, collectivités locales, emploi et in L'année 2010 a été marquée par la tenue du congrès fédéral organisé tous les 3 ans.

Celui de Lille a été l'occasion de l'élection d'une nouvelle secrétaire

générale Bernadette Groison qui a succédé à Gérard Aschiéri qui occupait cette fonction depuis 2001. Une délégation du Snetap composée de 19 personnes a participé à l'intégralité des travaux.

Le secteur Vie fédérale avait fait le constat lors du congrès d'Albi que ce secteur était délaissé par les militants. Il s'est engagé lors du congrès d'Hyères d'informer le mieux possible les militants du Snetap concernant les orientations débattues dans les instances de décision de la FSU.

Cette initiative avait pour but de fournir des éléments de réflexion et d'information aux militants engagés dans les instances locales de la FSU que sont les Conseils Délibératifs Fédéraux Départementaux et les Conseils Syndicaux Régionaux.

Cette stratégie s'est concrétisée par :

- la publication de comptes rendus des CDFN aux membres du Conseil Syndical National (CSN),
- la création d'une liste de discussion « Vie fédérale » permettant la circulation d'information (Revue fédérale « Pour Info », communiqués de presse, stages FSU...)
- l'organisation d'un stage de formation en mars 2011, ouvert à tous les militants soucieux de mieux connaître le fonctionnement fédéral afin de pouvoir s'investir dans la vie de la fédération.

Il est regrettable que la liste de discussion ne soit pas plus utilisée par tous les camarades qui y sont inscrits. La plupart des messages proviennent des seuls élus du secteur, mais ils reçoivent rarement des réponses. Les inscrits n'utilisent pas cet outil pour faire connaître aux autres militants leurs réflexions sur leurs activités dans les départements et les régions. Un des objectifs à poursuivre dans les prochains mois sera de promouvoir l'échange d'informations et de réflexions par le moyen de cette liste.

Le secteur Vie fédérale a la conviction que les relations entre notre syndicat et la FSU ne reposent pas seulement sur les indispensables contacts institutionnels au niveau national. Elles exigent l'implication de militants dans toutes les instances

locales de discussion et de décision de notre fédération afin d'y faire connaître et prendre en compte les particularités de l'enseignement agricole, souvent laboratoire des mauvais coups qui s'abattent ensuite sur le système éducatif tout entier.

Notre participation dans ces instances est indispensable afin de faire connaître et défendre les mandats portés par le premier syndicat de l'enseignement agricole public.

Pour enrichir davantage l'information des adhérents, les secrétaires proposent la création d'une rubrique Vie fédérale dans le bulletin « Enseignement Agricole » qui présentera les principales orientations et décisions prises lors des CDFN.

## Vie internationale

### Suivi des agents

Le Comité permanent s'est réuni 3 fois :

1<sup>ère</sup> réunion : fonctionnement, vie fédérale, communication.

2<sup>e</sup> réunion : préparation des mandats du Congrès national de la FSU (LILLE 2010), sur les thématiques : souveraineté alimentaire, droits & Liberté.

3<sup>e</sup> réunion : préparation rencontre avec le BRECI, relations avec le secteur droits et libertés et international de la FSU : communication – actualités internationales (FSM de Dakar du 6 au 11 février 2011).

### Faiblesses

Il est à noter :

- des difficultés à se réunir régulièrement et à tenir le calendrier,
- un nombre de participants réduit,
- un manque d'animateur identifié pour faire vivre ce comité,
- une absence de réunions vie internationale de la FSU > difficultés pour être associé aux réflexions et aux propositions.

### Propositions

Le comité fait les propositions suivantes :

- travailler conjointement avec le secteur vie fédérale du SNETAP pour faire le lien avec les secteurs « international et droits & libertés de la FSU »,
- identifier au moins un animateur pour faire vivre le comité,
- programmer une journée débat avec des invités autour de thématiques telles que :
  - la souveraineté alimentaire,
  - éducation au développement,
  - mission de coopération internationale au MAAPRAT.

# Complément rapport d'activité 26<sup>e</sup> congrès Melle

## Masterisation

# La DGER ne change rien !

La DGER a réuni le mercredi 27 avril 2011, pour la deuxième fois, le groupe de travail masterisation issu du CTPC.

Si la première réunion du 17 mars était l'occasion d'un bilan de la 1<sup>ère</sup> année du dispositif de formation des enseignants, cette seconde réunion devait être celle des propositions.

### Des propositions .... quelles propositions ?

La seule réponse de la DGER au bilan négatif de cette réforme se résume à l'ajout de 4 jours de stage en milieu socioprofessionnel et au rappel aux DRAAF et chefs d'établissements de leur obligation de respecter les notes de service... (sic) Après les nombreuses interventions des organisations syndicales et des stagiaires eux mêmes, il n'y a donc aucune prise en compte de leurs différentes propositions d'amélioration et d'évolution du système. Pourtant plusieurs éléments importants ont été soulevés à de nombreuses reprises depuis le début de l'année :

- une entrée progressive dans le métier, accompagnée par un titulaire et une affectation à l'ENFA ou une mise en situation sur des postes en surnombre : pour la DGER ce n'est pas l'esprit de la réforme...
- le remplacement des stagiaires durant les semaines de regroupement et de stage : pour la DGER les moyens existent même si elle reconnaît qu'ils n'ont toujours été utilisés. De toute façon elle ne se

fixe comme seul objectif que les élèves soient occupés quelle que soit cette occupation...

- le remboursement rapide des frais de déplacement : le regroupement de janvier n'est toujours pas remboursé mais l'ENFA assure faire son maximum et ne semble pas pouvoir faire mieux...

- une semaine dérogée en juin pour une prise de contact dans l'établissement d'accueil du néo titulaire : la DGER assure ne pas avoir les moyens ni le temps de mettre en place cette semaine dans deux mois. Nous pensons qu'elle n'en a surtout pas la volonté puisqu'elle ne l'envisage même pas pour les années à venir ...

Plus particulièrement pour les stagiaires de la 1<sup>ère</sup> promo qui auront payé les pots cassés de cette réforme nous avons également demandé :

- une décharge de 3 heures hebdomadaire l'an prochain pour

compenser la formation qui ne leur a pas été dispensée cette année : la DGER et l'ENFA ne comprennent pas à quoi pourront bien servir ces 3 heures...

- aucun licenciement en cas d'EQP défavorable, mais une année de stage supplémentaire pour les collègues en difficultés : la DGER reste muette ...

- l'accès prioritaire à des formations durant la 1<sup>ère</sup> année de titularisation : la DGER et l'ENFA s'interrogent encore sur la ligne de crédit à utiliser...

Le 26 avril 2011, devant le Sénat, Luc CHATEL avait assuré avec cynisme que la masterisation est une réussite et qu'il n'y a donc aucune raison de changer...

La DGER reconnaît des difficultés mais pense également qu'il n'y aucune raison de changer cette réforme, rajoutant le mépris au cynisme.



**25-28 mai 2011 : 26<sup>e</sup> congrès  
du SNETAP à Melle (Deux Sèvres)**

*"Débattre, choisir, militer, lutter"*